

CIRCUIT 37 JEUNES 2018 & MERITES DEPARTEMENTAUX

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère, licenciés d'une A.S. en Indre & Loire, dans les catégories ci-dessous et avec les restrictions d'index suivantes :

<u>Catégories d'âge</u>	<u>Age</u> <u>Année de naissance</u>	<u>Départs</u>		<u>Index</u>	<u>Formule de Jeu</u>
		<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>		
U10 POUSETS	10 ans et moins 2008 et après	Orange		45	9 Trous Strokeplay aménagé *
U12 POUSSINS	11 et 12 ans 2007 et 2006	Violet	Orange	36	18 Trous Stroke Play
U14 BENJAMINS	13 et 14 ans 2005 et 2004	Jaune	Rouge	24	18 Trous Stroke Play
U16 MINIMES	15 et 16 ans 2003 et 2002			20	18 Trous Stroke Play
U18 Cadets	17 et 18 ans 2001 et 2000	Blanc	Bleu	15	18 Trous Stroke Play

* ou 18 Trous sur Pitch & Putt ou Compact

Les U10 qui le souhaitent et répondent aux conditions de participations U12 pourront être surclassés et jouer dans les compétitions U12 sur 18 Trous.

Réciproquement, les U12 n'ayant pas l'index requis pourront jouer avec les U10 sur 9 Trous en Strokeplay aménagé (limité à 10 coups par trou).

Des wild cards pourront être attribuées par le CDGolf 37 sur proposition des clubs (les ajouter en fin de liste) ; celui-ci en fixera le nombre en fonction des places disponibles après les engagements règlementaires.

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements individuels dans les clubs : **8 jours avant la compétition.**

Les clubs doivent utiliser la feuille d'inscription fournie et envoyer cette feuille d'inscription correctement remplie **par mail** au CDG37, 6 jours avant la compétition : meritescdgolf37@gmail.com.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, doit être enregistré dans le club de licence. Un joueur sans certificat médical enregistré, **5 jours francs** avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition.

Droit de Jeu : 10 € dont 2 reversés au CDG37 (1/2 tarif pour 9 trous) ; le club recevant peut choisir de ne pas percevoir les 8 (ou 4) € des jeunes adhérents chez lui et ne demander que les 2 (ou 1) € à reverser au CD.

DEPARTS

Les départs seront fixés par le Comité en priorité par catégorie et transmis au club recevant 4 jours avant la compétition. Celui-ci les enverra à la FFG afin que les heures de départs soient consultables sur internet par tous les participants.

Comité de l'épreuve : les dirigeants du club effectivement présents et le ou la délégué(e) du CDG 37.

APPLICATION DU REGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non fumeur, Cadets et chariots électriques non autorisés. Accompagnateurs obligatoires pour les U10 et les U12, et dans les deux cas **à distance**. Les accompagnateurs seront mis à disposition par l'association sportive du golf concerné (4 ou plus selon les inscriptions).